



# Mamirolle ACTU

N°14 - Décembre 2015

## Marché de Noël sous serre



Appris que le traditionnel marché de Noël au Musée des Maisons Comtoises était annulé. L'idée de reprendre cette manifestation à Mamirolle a alors germé. Ils ont pris contact avec le musée de Nancray (qui leur a transmis le listing des artisans), la mairie et les associations de Mamirolle pour l'organisation et leurs voisins du Noret pour la restauration, la bière et la mise à disposition des parkings. Et c'est grâce au soutien de tous que pourra avoir lieu le 1<sup>er</sup> marché de Noël « sous serre » à Mamirolle. Les artisans exposeront dans la serre froide et l'entrepôt SCPro' accueillera les animations et la restauration. Ainsi, même en cas de mauvais temps, tout le monde sera à l'abri. FM

Cette année encore la commune s'associe à plusieurs associations du village pour organiser le téléthon. Deux manifestations nouvelles, Concert SEPT et bourse aux jouets viennent compléter les animations traditionnelles : tarot, marche aux flambeaux et petit déjeuner ... Au programme :

## Téléthon

### VENDREDI 4 DECEMBRE

#### A LA SALLE DES FETES :

- Dès 18h Lancement du défilé
- 18h : **Marche aux flambeaux (durée 40 minutes)**: Rendez-vous à la *salle des fêtes annexe* pour le départ et l'arrivée de la marche. La vente des flambeaux se fera sur place.

- A partir de 18h30 : **Soupe aux pois, crêpes, gaufres et buvette** vous est proposé par les Vétérans du foot et le comité d'animation.

**VENTE A EMPORTER** : vous pouvez venir chercher ou emmener votre **soupe aux pois**, et la déguster chez vous, n'oubliez pas votre récipient



- Dès 20h30 **Soirée Tarot** : organisée par Les Vétérans du Foot

### SAMEDI 5 DECEMBRE

#### A L'ANCIENNE MAIRIE :

- 8h -10h30 : **Petit déjeuner** : Le club des aînés vous accueillera, pour votre petit déjeuner, le pain et la viennoiserie sont offerts par le Pétrin d'or

- 8h -10h30 : **Vente décoration de Noël** : Fabriqué par les petites mains de l'atelier création

#### A LA SALLE DES FETES

- Dès 19h 15 **Soirée concert** : Organisée par le Conseil Municipal des Jeunes



### LE TELETHON CONTINUE :



de plus en plus **FORTS** face à la maladie

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

## Téléthon Mamirolle



## Sommaire

Noël sous serre – Téléthon – Conseil du 25/09/15 et du 28/10/15 – État civil – Halte aux cambriolages – Clôtures et PLU – C'est l'hiver – Développement durable – Charpente Déforêt a 20 ans – Visite Forêt Communale – Cérémonie du souvenir – Gare aux graviers – Concert de Noël École de Musique – Comité de Jumelage. Agenda – Jeu du CMJ.

## Conseil Municipal du 25/09/15

### DIVERS

Mise en place de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) selon :

- la Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.
- Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 a fixé un délai de 10 ans pour la mise en conformité des Établissements Recevant du Public (ERP). Cette mise en conformité devait donc être effective avant le 1er janvier 2015.
- L'Ordonnance N°2014-1090 datée du 26 septembre 2014 et ses textes d'application instaurant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP de la commune porte sur les 7 ERP suivants :

Nom de l'établissement Adresse	Catégorie	Taux d'accessibilité.
SALLE DES FETES Rue du Stade	3 <sup>ème</sup>	73 %
GYMNASE 7 Rue des artisans	4 <sup>ème</sup>	76 %
MAIRIE 2 Bis rue de l'école	5 <sup>ème</sup>	81 %
SALLES DE REUNION ANCIENNE MAIRIE 2 Rue de l'église	5 <sup>ème</sup>	64 %
EGLISE Rue de l'église	5 <sup>ème</sup>	75 %
LA POSTE 17 Grande Rue	5 <sup>ème</sup>	72%
GALERIE COMMERCIALE Rue du commerce - centre périscolaire - de la bibliothèque - d'un cabinet médical - d'un local vacant - des commerces : (salon de coiffure, épicerie)	5 <sup>ème</sup>	66 %

Au regard de ce patrimoine à mettre en accessibilité la commune sollicite une période de 3 ans pour mettre en œuvre son Ad'AP. Les travaux de mise en accessibilité s'élèvent à 50 360 € HT soit 60 432 € TTC répartis sur 3 années selon la stratégie de mise en accessibilité définie par la commune.

### URBANISME

#### Dépôt de PC

- SAS Maisons CONTOZ/Alexandre et Sophie DI PINO, 2 rue la Vye de Gennes, construction d'une maison d'habitation
- Romain COPPOLA, rue des Quatre Vents, construction d'une maison d'habitation.
- 

### Demande de Certificat d'Urbanisme d'Information

- SCP MARCONOT et MARCONOT-CLEMENT, Section B 179, lieu-dit Prés du Mont.

## Conseil Municipal du 28/10/15

### DIVERS

- Modification de la composition du Conseil Communautaire** suite à une décision du Conseil Constitutionnel du 20/06/14 et loi du 09/03/15 qui préconise le retour à la stricte représentation proportionnelle au nombre d'habitants des délégués communautaires. Par conséquent, dans un arrêté préfectoral du 5 octobre 2015 (DRCT-Mi-2015-1005-013), M. le Préfet de la Région de Franche-Comté, Préfet du Doubs a fixé la nouvelle composition du Conseil Communautaire du Grand Besançon à 112 sièges (au lieu de 137 actuellement) dont 55 sièges pour la ville de Besançon et 1 siège pour chacune des 57 autres communes.
- Élection des conseillers communautaires représentant la commune au sein de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) :**  
Modification du Conseil Communautaire suite à décision du Conseil Constitutionnel : Daniel HUOT est élu en tant que conseiller communautaire titulaire et Francine MARTIN en tant que conseillère communautaire suppléante.
- Assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'exercice 2016-2017**  
Pour la mise en valeur et la protection de la forêt communale (162,16 ha) qui relève du régime forestier, l'agent patrimonial de l'ONF propose des coupes et des travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages. Cet aménagement doit être approuvé par le Conseil Municipal. Sont proposées et acceptées :
  - Assiette des coupes de bois 2016-2017 : Feuillus : parcelles 5, 6, 7, 22, 13, 10 et 26.
  - Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes :

	En futaie affouagère coupes 5 – 6 – 7 - 22	En bloc façonné
Feuillus	Découpes : - Standard pour les autres feuillus - Aux hauteurs indiquées sur les fûts pour le hêtre	13

**Nota :** pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1 % pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

- Vente de gré à gré : Chablis, vente en bloc et sur pied.
- Produits de faible valeur : vente de gré à gré toute parcelle de la forêt communale de Mamirolle.

- Délivrance à la commune pour l'affouage : produit des coupes des parcelles 5, 6, 7, 10, 22 et 26 (sur pied).
- **Rémunération de l'ONF pour les prestations contractuelles concernant les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure.**  
Pour les coupes à vendre façonnées en bloc ou à la mesure, le Conseil Municipal demande à l'ONF d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre.
- **Signature convention d'assistance et de conseils instruction des autorisations d'urbanisme avec Guy NONNOTTE**, auto entrepreneur, ancien instructeur de la DDT, puisque depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, les communes dotées d'un PLU ou d'un POS et appartenant à un EPCI de 10 000 habitants et plus, ne peuvent plus recourir aux services de la DDT.
- **Redevance d'occupation du domaine public demandée à France Télécom : 789,96 €.**
- **Gratuité de la grande salle des fêtes** le 11/02/16 accordée à l'AFR pour conférence sur la parentalité.

## URBANISME

### Décision de Permis de Construire

- SAS Maisons CONTOZ/Alexandre et Sophie DI PINO, 2 rue la Vye de Genes, construction d'une maison d'habitation. Accord le 21/10/15.

### Dépôt de PC modificatif

- Maisons CONTOZ/QUERRY, POTIER, 10 rue de la Vye de Genes, remplacement tuiles flammées.

### Décision de Déclaration Préalable

- Eric CHAUVELET, 10 rue de Vesson, pose porte de service en sous-sol façade N-E. Accord le 15/10/15.

### Dépôt de Déclaration Préalable

- Christian THOLOMIER, 9 rue de l'École, extension toit pour couverture terrasse.
- Mario PARENTE, 2 rue du Blochier, pose 12 m<sup>2</sup> de panneaux solaires en toiture.

### Demande de Certificat d'Urbanisme d'Information

- Sylvain LAURENT-VERMOT, section AK 29, rue des Quatre Vents.

### Déclaration d'intention d'aliéner

- M<sup>o</sup> BIDEAUX MC, section AE 27 et 30, 4 rue du Stade, refus de préempter.
- SCP MARCONOT & MARCONOT-CLEMENT, section AE 74, 8 chemin des Prairies, refus de préempter.

## INFORMATIONS DU MAIRE

- Rive en tôle pré-laquée pour salle des fêtes. Titulaire SARL THOLOMIER : 1635.25 €
- Aménagement de placards vaisselle à la grande salle des fêtes. Titulaire : C Bois Agencement : 7 574.02 €/TTC
- Démolition et évacuation gravats Cabane de Chasse. Titulaire SARL BULLOZ : 588 €/TTC

- Compte-Rendu Assemblée Générale du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue et Comité Syndical du 01/07/15 : ont été retenus :
  - Mode de gestion déléguée du service
  - Déléguataire : GAZ ET EAUX pour 12 ans à compter du 01/10/15.
- **ONF, Gestion de la forêt communale** : La forêt communale de Mamirolle reste attachée au triage de Saône et l'interlocuteur de la Commune est Raphaël MEGRAT.
- **Présentation pour avis de la proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) par le Maire aux conseillers municipaux.** Le SDCI est consultable en mairie.

## État civil

### Naissances

- Le 11/10/15 : Axel JACQUOT
- Le 09/11/15 : Louane SIMONIN

### Décès

- Le 20/10/15 : Marie TANGUY, née en 1912
- Le 29/10/15 : Albert MUGNIER, né en 1926
- Le 13/11/15 : Marie LOUBRY, née en 1922

## Halte aux cambriolages

**STOP CAMBRIOLAGE, appli smartphone** à télécharger "stop cambriolage":

- Pour Apple : aller sur L'Apple Store
- Pour les autres marques système Android (version minimum 4.0) : aller sur le Play Store.

Depuis le 19 décembre 2014, la gendarmerie du Doubs a mis en œuvre une application pour smartphone proposée gratuitement, par téléchargement.

Elle permet la diffusion des alertes pour prévenir les utilisateurs, en temps réel, des menaces ou des risques. Il est possible également de lancer des avis de recherches et des appels à témoins, d'informer les usagers (commerçants, chefs d'entreprises, artisans, exploitants agricoles, professions de santé...) en leur apportant les conseils pratiques et en leur présentant les dispositifs en place qui leur permettent de se prémunir contre les atteintes liées à leurs activités.

Ce dispositif apporte un soutien aux victimes de cambriolage en leur rappelant la conduite à tenir en cas de cambriolage et guide les utilisateurs dans la recherche d'une brigade de Gendarmerie depuis le nom d'une commune ou en se géo localisant. Il facilite les inscriptions aux opérations tranquillité vacances.

.../...

## VOL AU CRÉPUSCULE - CONSEILS À L'APPROCHE DES FÊTES DE FIN D'ANNÉE :

### Règles pour limiter le risque du vol dit «au crépuscule» :

- Équiper son habitation d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique ou d'un entrebâilleur.
- Veiller à toujours bien fermer à clef son domicile (portes et fenêtres) le temps, même très court, de son absence.
- Donner l'impression que le domicile est occupé (éclairage automatique). Un système d'éclairage par détecteur de mouvement suffit parfois à dissuader.
- Faire relever le courrier de sa boîte aux lettres par une personne de confiance durant les longues absences.
- Ne jamais faire part de son absence sur les réseaux sociaux.
- Dans son habitation ne jamais laisser de bijoux apparents depuis le domaine public et ne pas garder d'importantes sommes d'argent.
- Rester discret sur certains détails privés (objets de valeur possédés, lieux de rangement).
- Veiller à ne pas se faire abuser par des discours commerciaux qui permettent à des étrangers de pénétrer dans le domicile. *Par exemple, en ce moment, la CAGB appelle à vigilance par rapport à des démarcheurs frauduleux qui se font passer pour des agents de collecte des déchets pour vendre des calendriers 2016. Ou, autre exemple, concernant des démarchages assez « agressifs » d'agents de GDF-SUEZ. Ne pas hésiter à refuser leurs offres.*

### OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES (OTV) :

Il s'agit d'un service de sécurisation. L'opération tranquillité-vacances permet à tout particulier de signaler son absence auprès de la brigade territorialement compétente. En retour, l'unité saisie conseille le particulier pour limiter au maximum les risques de cambriolage, prend en compte cette information dans le cadre de la programmation des services. Les vacanciers s'assurent ainsi d'être prévenus en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages) et du passage ponctuel des forces de Gendarmerie aux abords de leur domicile le temps de leur absence.

### ACTION DES DÉTACHEMENTS DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION DE LA RÉSERVE (DSIR) :

Le DSIR, composé de réservistes du Groupement du Doubs, a pour objet de compléter le dispositif de surveillance générale déployé par les compagnies de Besançon, de Montbéliard et de Pontarlier, dans le cadre de la lutte contre la délinquance d'appropriation (Cambriolages, vols de véhicule et d'accessoires, vols dans les commerces...). Il est employé par équipe de trois réservistes dont un gradé réserviste issu de la

Gendarmerie. Il exerce une surveillance rassurante, préventive et dissuasive en agglomération, dans les zones pavillonnaires, commerciales et artisanales, par des patrouilles véhiculées et des postes fixes d'observation et de contrôle des flux routiers.

### CONTACTS UTILES

Tél. Gendarmerie 17 ou 03 81 81 32 23 – Courriel : cob.besancon-tarragnoz@gendarmerie.interieur.gouv.fr

## Clôtures et PLU

Le territoire communal est divisé en différentes zones suivant leur affectation actuelle ou future. Il comprend, par exemple : des zones d'habitat dense ou discontinu, d'autres réservées aux activités artisanales ou agricoles, des zones de protection de la nature.

Chacune de ces zones fait l'objet de dispositions réglementaires reprises au Plan Local d'Urbanisme (PLU), en particulier pour l'implantation des bâtiments mais aussi des clôtures. A ces règles sont annexées des recommandations architecturales. L'architecture ne se codifiant pas, ces recommandations facilitent les choix esthétiques et techniques afin d'obtenir des réalisations réussies et agréables à vivre.

En ce qui concerne le cas particulier des clôtures, rappelons d'abord qu'elles ne sont pas obligatoires. Traitées sans maçonneries apparentes et constituées de haies aux essences variées, elles sont d'un bel effet. Doublées de grillage, elles assurent la protection contre les animaux.

Pour les terrains d'angle avec haies vives ou similaires constituant ou doublant les clôtures, la visibilité doit être toujours dégagée pour les circulations, en ne dépassant pas la hauteur de 0,80 m sur une longueur maximum de 20 m de part et d'autre du carrefour.

Toutefois, lorsque la clôture nouvelle est nécessaire et que son édification doit s'insérer dans une rue déjà largement bâtie, on recherchera une certaine unité avec les clôtures en place le long de la rue et des propriétés voisines. Ces clôtures seront souvent constituées de dispositifs à claire-voie comportant ou non un mur-bahut. Leur hauteur est réglementée suivant les zones du PLU : 1,50 m à 2 m au maximum avec souvent 0,60 m au plus pour les murs-bahuts (non laissés à l'état brut).

La diversité des situations, mais aussi la connaissance et le strict respect des limites du domaine public et des retraits des plantations de cette limite, nécessitent, avant toute édification d'une clôture, de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme en mairie. Les travaux ne pourront débuter qu'après obtention de l'autorisation.

Bernard LOOTEN

## C'est bientôt l'hiver...

Par temps de neige, pour assurer la sécurité des déplacements au village, il faut savoir que la municipalité a pris les mesures suivantes :

- le déclenchement du déneigement est fait, d'après la météo, très tôt le matin (3 h ou 4 h du matin), pour permettre aux Mamirollais d'aller travailler.
- que pour déneiger toutes les voies de Mamirolle, il faut **au minimum** 6 heures (2 véhicules x 3 h) - si la neige s'arrête de tomber... sinon, il faut recommencer.
- que le déneigement commence par les rues principales, que le salage est privilégié dans les rues en pente ou dangereuses (pour des raisons écologiques), que tous les employés municipaux sont mobilisés.
- Que les parkings et trottoirs sont également déneigés dans la mesure du possible, mais que le déneigement des trottoirs revient aux particuliers locataires ou propriétaires, selon l'article 1 de l'arrêté du maire N°2011-01 :

**« Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires et locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs ou banquettes, jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leurs habitations. »**

Aussi, pour la sécurité de tous, merci de « déneiger » devant chez vous ... ou au moins de sabler pour entretenir le déblaiement et éviter la formation de plaques de verglas... afin d'éviter des chutes à vos concitoyens. Et faites preuve de bon sens, sortez chaussés de manière adaptée.

FM

## Développement durable

Voulant s'investir dans les débats actuels, le conseil municipal en association avec le comité « développement durable » a créé récemment un groupe de travail sur le thème **de l'extinction de l'éclairage public**. Aussi, les premières réunions se sont axées sur trois sujets prioritaires : les impacts de notre consommation d'énergie dans les domaines **financier** et **écologique**, ainsi que l'ensemble des démarches **sécuritaires** à mettre en place.

En effet, notons que l'éclairage public est un point de dépense très important dans le budget annuel avec les 346 points lumineux que compte Mamirolle, soit plus de 4300 heures d'éclairage annuel par points lumineux. Nous pouvons envisager une économie de

40% en réduisant notre utilisation sur une partie de la nuit, sans compter une nette diminution de la pollution lumineuse (observation des étoiles, perturbation de la faune nocturne, des oiseaux migrateurs ...).

Noël arrivant tout doucement, gardons cette logique en mettant de côté les anciennes décorations très énergivores et nécessitant beaucoup de maintenance, pour ne profiter cette année que des plus récentes fonctionnant avec des LED. Un petit geste écologique et économique sans perdre l'esprit de Noël...

Nadège ROBIN

## Charpente Déforêt a 20 ans



Pour fêter ses 20 années d'existence, l'entreprise « CHARPENTE DE-FORET » a ouvert ses portes les 16 et 17 octobre dernier

pour faire découvrir son atelier et son savoir-faire.

Créée en 1995 à Osse par son gérant, M. Déforêt Alain, l'entreprise est implantée depuis 2008 dans la zone du Noret à Mamirolle. C'est une entreprise familiale puisqu'en 2011, Mme Déforêt est venue seconder son époux et qu'en 2015, l'un de leurs enfants les a rejoints en qualité de charpentier-couvreur.

L'équipe, composée de 4 professionnels, réalise la fabrication sur mesure et la pose de : Charpente bois, abris de jardin, de voitures, de terrasse, extension bois. L'entreprise intervient également sur les toitures, tuiles, bac acier, zinguerie, châssis de toit velux, bardage (bois, PVC), isolation par l'extérieur.

Cette entreprise dispose de la **Qualification RGE** (Reconnu Garant de l'Environnement), qualification indispensable pour l'obtention du crédit d'impôt pour les particuliers.

Son activité s'adresse en majeure partie à des particuliers (95 %) et les 5 % restants aux entreprises et communes, sur un secteur régional. M. Déforêt se déplace pour étude de projets et réalisation de devis gratuits.

Les deux journées Portes ouvertes ont connu un franc succès, convivialité et échanges sympathiques étaient au rendez-vous. La participation de la brasserie voisine « La Trombonix » y a également contribué.

Mail : charpente. [deforet@wanadoo.fr](mailto:deforet@wanadoo.fr)

Site internet : [www.charpentedeforet.fr](http://www.charpentedeforet.fr)



Martine BRENET

## Visite Forêt communale



Samedi matin 24/10/15, la visite de la forêt communale organisée par les référents forêts, Miguel PARRA, Christian PREVITALI et Dominique MAILLOT, avec le concours de M. MEGRAT Raphaël, notre nouvel agent ONF, a été bien agréable et enrichissante. Cela a permis aux participants (conseillers municipaux et représentants du Comité Développement Durable et Environnement) de mieux situer la forêt communale d'une superficie totale de 166,66 ha et de comprendre l'importance du travail de l'ONF pour une bonne gestion économique et écologique de la forêt.

Lors de la visite « Sur le Mont » et à « La Fougère », nous avons pu appréhender le travail des techniciens de l'ONF pour l'aménagement de la forêt : comptage et repérage des arbres, cloisonnement, remise à jour des parcelles, conseil pour renouvellement de peuplement, griffage des arbres à renouveler, pour affouage... et établissement d'un plan de gestion tous les 20 ans entre la commune, l'ONF et le Ministère de

l'Agriculture et de l'Environnement.

Nous avons appris également que l'ONF anticipe le réchauffement climatique. En effet, la hausse de 2,5° de température prévue pour 2050 changera de façon radicale le peuplement des forêts : les hêtres ne pousseront plus en



plaine (ex. la Fougère) mais leur zone de peuplement sera plus élevée (au niveau des résineux du Mont, qui eux sont amenés à disparaître de cette altitude) et que si l'on veut préserver notre capital forêt pour les générations futures, il faut dès à présent favoriser le peuplement des plaines par des chênes plus résistants à la hausse des températures. Nous avons découvert également la signification de marques de l'ONF :

▽ ou RB ..... Réserve Biologique : L'arbre sec ainsi marqué est laissé pour favoriser la biodiversité (il permet le développement de plus de 300 espèces : insectes, plantes, oiseaux, rongeurs...) et ne doit pas être enlevé par les affouagistes ou les exploitants forestiers.

AF ..... Administration Forestière.



Cette marque martelée au pied de l'arbre et à hauteur des yeux + un chiffre romain à hauteur des yeux, (ex. VI) signifie que cet arbre est à couper et qu'à partir de 6 m depuis le bas, le houppier est mis en affouage.

Un grand merci à M. MEGRAT qui a su, grâce à ses connaissances sur la forêt, nous faire partager sa passion. Expérience à renouveler et à partager.

FM

## Cérémonie du souvenir



Cette année encore, nous avons eu une bien belle commémoration du 11 novembre grâce à l'implication des jeunes de la Mancine, des Jeunes Sapeurs Pompiers, du CMJ et bien sûr des Anciens Combattants, des maires de Mamirolle, Le Gratteris, La Chevillotte, des conseillers municipaux avec une grande participation de la population. Un grand merci à chacun d'entre vous pour votre participation qui permet d'entretenir le souvenir des combattants morts pour la France.

Le Secrétaire d'État chargé des Anciens Combattants et de la mémoire a rappelé que « **le 11 novembre 1915, il y a cent ans, la France, l'Europe et une partie du monde sont engagées depuis près de 15 mois dans ce qui allait devenir la Première Guerre mondiale.**

**Les combats s'intensifient dans nos territoires, en Champagne, en Artois, dans les Vosges, mais aussi sur le front d'Orient : l'année 1915 sera la plus meurtrière de tout le conflit ».**

Ensuite, tous se sont retrouvés devant le vin d'honneur offert par la mairie de Mamirolle à la Salle des Fêtes.

FM



## Hommage aux victimes



« Nous sommes tous profondément touchés par les événements tragiques de Paris. Nous partageons votre douleur. Les trois jours de deuil sont aussi les nôtres. »

Olga et tous les membres de Kosma

Voilà le message que nous a envoyé la présidente du comité de jumelage de Kostelec, photos à l'appui. Certains membres se sont réunis avec cette dernière devant la plaque commémorative de notre jumelage sur la place de Mamirolle à Kostelec pour une minute de silence. Comme on peut le remarquer cette plaque est entourée de bougies et couverte d'un bouquet entouré d'un ruban bleu-blanc-rouge...

Par-delà les frontières le recueillement était à son comble et bien des monuments étaient éclairés aux couleurs de la France... Kostelec nous a transmis son message d'amitié par courriel, message apprécié à sa juste valeur de l'amitié qui règne entre nos deux villages et nos deux pays.

Notre soirée du 14 novembre avec la Débandade est reportée à une date ultérieure. En effet, il ne nous semblait pas possible de nous divertir en ces moments de deuil national.

Le Comité de Jumelage de Mamirolle

## AG Jeunes Sapeurs Pompiers



Le 16/10/15, après la présentation du rapport moral et du bilan financier en présence des chefs de corps et de nombreux élus (es), sept jeunes sapeurs pompiers ont reçu leur

brevet et ont incorporé les corps des pompiers du 1<sup>er</sup> plateau et de Saône-Mamirolle.

Puis, nous avons indiqué que faute de moyen humain, il n'y aurait pas de nouvelle section...

Nous remercions chaleureusement tous les animateurs et animatrices qui ont formé bénévolement ces jeunes au dur métier de Sapeur Pompier Volontaire.

Noëlle ANDRE, Présidente des JSP

## Gare aux graviers

Nous avons la chance d'avoir une aire de jeux sympa à côté du terrain de boules, régulièrement entretenue. Mais j'ai pu constater que la zone de revê-



tement vert est recouverte de cailloux deux jours après avoir été balayée. Elle permet d'éviter aux enfants de se blesser en tombant et ne joue donc plus son rôle.

Alors nous, familles et nounous, qui accompagnons les enfants pour un moment de détente dans ce lieu, apprenons aux enfants à le respecter, à respecter les personnes qui l'entretiennent (mairie et employés communaux), pour qu'il reste propre et sécurisé. Merci.

Patricia LECHINE

## Concert de Noël de l'École de musique du Plateau

Le samedi 12 décembre 2015 à 20h30, Montfaucon accueillera, salle Pasteur, les jeunes élèves trompettistes de l'école de musique du Plateau. Ceux-ci auront le plaisir d'inaugurer ainsi la série de concerts de l'association programmés tout au long de l'année 2015-2016 dans les différentes communes du Plateau.

La classe de trompettes « débutant », aux côtés de la batterie-fanfare de Saône, vous invite à passer une soirée musicale aux sonorités cuivrées et percussives.

Après seulement deux années de pratique, les tout jeunes élèves donneront leur premier concert en public, sous l'œil bienveillant de leur professeur Jonathan Loubry. Quel musicien ne se souvient pas de sa première « scène » ? Il s'agit en effet d'un temps fort dans leur parcours musical, une étape - et un but à la fois - qui concrétise les efforts fournis lors des répétitions hebdomadaires.

La seconde partie sera assurée par la batterie-fanfare de Saône, un ensemble de cuivres à deux visages. Tout d'abord, les musiciens interpréteront des pièces écrites pour cuivres « sans piston » où clairons, trompettes de cavalerie et cors naturels auront la part belle ; après un bref intermède de tambours, trombones, bugles et cornets s'exprimeront, grâce à un ensemble d'œuvres composées outre-Manche, extraites d'un riche répertoire pour ensemble à vent.

Nous vous attendons nombreux pour ce concert gratuit. Musicalement.

Arnaud LOICHOT

# Agenda

**SALLE DES FÊTES DE MAMIROLLE**  
**CONCOURS DE TAROT**  
AFMTELETHON  
VENDREDI 04 DECEMBRE 2015

**SAMEDI 5 DECEMBRE**  
SALLE DES FÊTES DE MAMIROLLE  
Ouverture des portes : 19h15  
Prix de vente : 10€

**La Mairie de Mamirolle**  
organise pour l'AFMTELETHON  
**Une Bourse Aux Jouets**  
Dimanche 6 décembre

**MAMIROLLE**  
**★ Marché de Noël**  
12 déc. 10h - 22h  
13 déc. 10h - 18h  
LOCAUX IRIS FLOR - Zone du Noret  
Nombreux exposants  
Artisans - Créateurs - Écrivains  
Stands gourmands...  
Animations variées  
Site du Père Noël - Lamas  
équillage - Balade cache  
300 Voitures anciennes  
Chants de Noël Sopratti  
Concert pop rock Black Hats  
Restauration - Bière de Noël  
Vin chaud - Gâteaux - Grapes

**SUPER LOTO**  
DIM. 20 DEC.  
de l'ASSOCIATION SPORTIVE SAÛNE MAMIROLLE

**REVEILLON 2015**  
SALLE DES FÊTES DE MAMIROLLE

- 04/12/15 : **Concours de Tarot** ..... Les Vétérans du Foot  
20h30 – Salle des Fêtes – Inscription à partir de 19h30
- 05/12/15 : **Concert** ..... SEPT et BLACK HATS  
19h15 – Salle des Fêtes – Entrée 10 € au profit du Téléthon
- 05/12/15 : **Gymnase de Saône** ..... ESM HANDBALL  
19h00 – Seniors garçons / Bethoncourt-Valentigney – Champ. Honneur Rég.  
21h00 – Seniors filles A / Colmar – Champ. National 3
- 05/12/15 : **Gymnase de Mamirolle** ..... ESM HANDBALL  
15h30 – Garçons < 13 ans / Rioz – Champ. Promotion régional  
17h15 – Filles B < 15 ans / ESBF (B) – Champ. Honneur régional  
19h00 – Seniors filles C / Noidans – Champ. Honneur régional
- 06/12/15 : **Bourse aux jouets** ..... Mairie de Mamirolle  
9h00 à 13h – Salle des Fêtes – Bénéfices au profit du Téléthon
- 06/12/15 : **Gymnase de Mamirolle** ..... ESM HANDBALL  
14h00 – Filles B < 18 ans / Saint-Vit – Champ. Honneur Régional  
16h00 – Équipe < 18 ans A / Lure – Champ. Excellence Régional
- 06/12/15 : **1<sup>er</sup> tour** ..... Élections Régionales  
8h00 – 18h00 - Mairie
- 12/12/15 : **Marché de Noël** .. Iris Flor – Mairie – Comité d'Animation  
10h00 – 22h00 – Locaux jardinerie Iris Flor, zone du Noret.
- 12/12/15 : **Concert de Noël** ..... École de Musique du Plateau  
20h30 – Salle Pasteur – Montfaucon – Trompettes et Batterie Fanfare Saône
- 12/12/15 : **Gymnase de Mamirolle** ..... ESM HANDBALL  
15h15 – Filles < 13 ans / Dole – Champ. Promotion Régional  
16h45 – Garçons < 15 ans / Rioz - Champ. Promotion Régional  
18h30 – Seniors filles C / Dole - Champ. Honneur Régional  
20h30 – Seniors filles B / Orchamps Venues - Champ. Excellence Régional
- 12/12/15 : **Gymnase de Saône** ..... ESM HANDBALL  
13h30 – Filles A < 11 ans / ESBF et Saint-Vit  
15h45 – Garçon B < 11 ans / Gilley et Pontarlier
- 13/12/15 : **Marché de Noël**... Iris Flor – Mairie – Comité d'Animation  
10h00 – 18h00 – Locaux jardinerie Iris Flor, zone du Noret
- 13/12/15 : **2<sup>ème</sup> tour** ..... Élections Régionales  
8h00 – 18h00 - Mairie
- 13/12/15 : **Gymnase de Saône** ..... ESM HANDBALL  
10h30 – Filles A < 15 ans / Luxeuil – Champ. Excellence Régional
- 18/12/15 – **Camping** ..... Ludothèque La Toupie  
9h00 – 11h30 – Salle du périscolaire – Galerie commerciale
- 20/12/15 – **Super Loto** ..... ASSM  
14h00 – Salle des fêtes de Saône
- 31/12/15 – **Réveillon 2015** ..... Comité d'Animation  
20h30 – Salle des fêtes de Mamirolle

## Animations Mairie

**Horaires d'ouverture au public**  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi..... 10h à 12h  
Mercredi ..... 10h à 12h et de 14h à 16h  
Samedi (semaines impaires) ..... 9h à 12h

**Coordonnées de la mairie**  
Téléphone ..... 03 81 55 71 50☎  
Fax ..... 03 81 55 74 61☎  
Mail ..... mairie@mamirolle.com☉  
Blog ..... <http://mamirolle.over-blog.fr>

**Allo Urgence Mairie** ..... 07 85 47 80 78

**Mamirolle Actu**  
Directeur de publication : D. Huot  
Responsable de rédaction : F. Martin  
Équipe de rédaction : N. Anzalone – C. Bourgoin  
F. Le Barbenchon – S. Seyer  
Correcteurs : N. Léchine, J. Duquet

## Où cette plaque est-elle implantée ?

**Rappel :**  
Le repas des Aînés de plus de 70 ans, organisé par la Municipalité, aura lieu le 10/01/16 à midi.  
Merci de penser à vous inscrire avant le 12/12/15.



Réponse jeu de Novembre 2015 : Panneau Kostelec situé à l'entrée de Mamirolle, en sortant des 4 voies, depuis Pontarlier.